



REGLES DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK 2017

**DESCENTE
Senior, -23 ans et -18 ans**

Table des matières

A. Règles de sélection en Equipe de France descente senior et U23	4
1. <i>Préambule</i>	4
2. <i>Modalités de sélection pour les épreuves « classique »</i>	4
2.1. Compétition de référence	4
2.2. Conditions de participation	4
2.3. Règlement de la compétition de sélection classique	4
2.4. La liste de départ pour la sélection classique	4
2.5. Classement de sélection classique 2017	4
3. <i>Modalités de sélection pour les épreuves « sprint »</i>	5
3.1. Compétition de référence	5
3.2. Conditions de participation	5
3.3. Règlement de la compétition de sélection sprint	6
3.4. Classement de sélection 2017 sprint :	7
3.5. Départage	7
4. <i>PROGRAMMES D' ACTIONS</i>	8
4.1. Programme d'action Seniors	8
4.2. Possibilité de participation à la Coupe du monde 2017 à la charge des sportifs pour senior 8	
4.3. Programme d'action U 23 ans	8
4.4. Possibilité de participation à la Coupe du monde 2017 à la charge des sportifs selon les places laissées disponibles par équipe de France senior.	8
5. <i>PROPOSITIONS DE SELECTION</i>	9
5.1. Préambule	9
5.2. Proposition de sélection pour l'Equipe de France Senior	9
5.3. Proposition de sélection pour l'Equipe de France U23 :	11
6. <i>DIVERS</i>	12
6.1. Diffusion des règles de sélection	12
6.2. Diffusion de la liste pour accès à la compétition de sélection sprint senior et U23	12
6.3. Diffusion des sélections	12
6.4. Compétitions « ICF Ranking »	12
6.5. Accès aux compétitions de sélection 2018	12

B. Règles de sélection en Equipe de France descente U18	13
1. <i>Préambule</i>	13
2. <i>Modalités de sélection</i>	13
2.1. Dates et lieux de la compétition de sélection	13
2.2. Conditions de participation à la compétition de sélection pour le championnat du Monde Junior 2017	13
2.3. Règlement de la compétition de sélection.....	13
2.4. Classement de sélection U18 :	14
2.5. Départage	14
3. <i>Programmes d'actions</i>	14
4. <i>Propositions de sélection</i>	14
4.1. Préambule	14
4.2. Proposition de sélection pour l'Equipe de France moins de 18 ans :	15
5. <i>DIVERS</i>	15
5.1. Conditions de sélection	15
5.2. Diffusion du mode de sélection.....	15
5.3. Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2017.	15
5.4. Diffusion des sélections.....	15
5.5. Accès aux compétitions de sélection 2018	15

A. Règles de sélection en Equipe de France descente senior et U23

1. Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'équipe de France de Descente lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2017.

Deuxième nation à l'issue des Championnats du Monde 2016, l'équipe de France a les moyens de retrouver son premier rang lors des championnats du Monde de Sprint pour la saison 2017.

La compétition internationale de référence sera le championnat du Monde de Sprint qui aura lieu à Pau du 27 septembre au 1^{er} octobre 2017. La recherche des titres individuels dans toutes les épreuves est et reste la priorité de l'Equipe de France.

Le mode de sélection est un élément constitutif des collectifs de l'équipe de France, il contribue pleinement à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, il participe à la préparation de l'équipe de France.

Cette échéance est l'objectif majeur de « notre olympiade » et à ce titre l'Equipe de France s'est préparée dans la durée pour être la plus performante possible en 2017.

Les modalités de sélection retenues permettent de valoriser :

- la valeur individuelle des sportifs ou des bateaux pour le biplace
- la capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J
- une navigation permettant d'être performant sur un parcours artificiel d'eau vive telle que celui du stade d'eau vive de Pau
- une régularité dans les performances tout en privilégiant la Gagne

2. Modalités de sélection pour les épreuves « classique »

2.1. Compétition de référence

La compétition de sélection Senior et U23 Classique 2017, aura lieu sur le sélectif national classique de Vigeois, du 15 au 17 avril 2017, pour toutes les épreuves (C1D, C1H, K1D, K1H, C2D et C2H). Le parcours prévisionnel est « Vigeois – Estivaux ».

La date et le parcours de cette course peuvent être modifiés en fonction des conditions extérieures.

2.2. Conditions de participation

Tous les sportifs répondants aux critères de participation définis dans le règlement sportif FFCK descente en vigueur et ses annexes 2017.

2.3. Règlement de la compétition de sélection classique

La compétition se déroule suivant le règlement sportif FFCK descente en vigueur et ses annexes 2017.

2.4. La liste de départ pour la sélection classique

Les sportifs en liste de haut niveau ministériel n'apparaissant pas au classement national seront intégrés dans leur épreuve dans un ordre aléatoire sauf pour les champion(ne)s du Monde en titre en classique qui dans tous les cas partiront en dernier.

2.5. Classement de sélection classique 2017

Le classement de sélection 2017 sera celui des épreuves concernées lors du sélectif national classique de Vigeois, du 15 au 17 avril 2017.

3. Modalités de sélection pour les épreuves « sprint »

3.1. Compétition de référence

La compétition de référence Senior et U23 SPRINT 2017, aura lieu à Pau du 30 avril au 2 mai pour toutes les épreuves (C1D, C1H, K1D, K1H, C2D et C2H), elle comprend 3 courses (N°1, N°2, N°3).

Afin de permettre à toutes et tous de participer à 3 courses et de pouvoir être classé(e)s sur les 2 meilleures, il y aura exceptionnellement la possibilité d'accéder à une finale B

- Course n°1 : Epreuve de Sprint avec qualifications et finale A et B, le Dimanche 30 avril 2017,
- Course n°2 : Epreuve de Sprint - Finale directe A ou B, le lundi 1^{er} mai 2017.
- Course n°3 : Epreuve de Sprint – Finale directe A ou B, le mardi 2 mai 2017.

La date et le programme de ces courses peuvent être modifiés en fonction des conditions extérieures.

3.2. Conditions de participation

(a) Conditions administratives

- Etre titulaire de la licence Canoë Plus 2017,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- avoir confirmé avant le Vendredi 21 avril 2017 sa participation aux courses de sélection de sprint et signé la convention 2017 - Sportif de haut niveau,
- Avoir réglé le montant de l'inscription aux courses de sélection : 8 euros par bateau et par course.

(b) Conditions sportives :

- les sportifs listés élite et seniors, quelle que soit leur catégorie d'âge (et ou embarcation) de mise en liste peuvent s'inscrire aux courses de sélections
- puis seul(e)s les sportifs qui entrent dans les quotas d'accès suivant pourront s'inscrire et participer aux courses de sélection :

K1H	K1D	C1H	C2H	C1D	C2D
25	20	20	10	7	3

- Ces quotas seront déterminés à partir du classement national toutes épreuves (scratch) 2017, arrêté le mardi 18 avril 2017, à l'issue du sélectif national sprint et classique de Vigeois.
- Le manager descente peut inscrire des bateaux supplémentaires à la compétition de sélection 2017 après analyse du classement national et des résultats sur les sélectifs nationaux.

3.3. Règlement de la compétition de sélection sprint

Ce document est le règlement de compétition. Les points non traités dans celui-ci, sont soumis au règlement de la Fédération internationale de canoë en vigueur. En fonction des effectifs de participation, le manager descente pourra ajuster les quotas d'accèsion en finale A. Les sportifs dans les quotas définis pourront concourir et seront classés en finale A dès le 1^{er} jour et pour les courses des jours 2 et 3, les autres sportifs pourront concourir et seront classés en Finale B dès le 1^{er} jour et pour les courses des jours 2 et 3.

(a) La liste de départ

Pour la course N°1

- Groupe 1 – Sportifs hors listes.
- Groupe 2 – Sportifs en liste Jeune.
- Groupe 3 – Sportifs en listes Senior et Elite.
- L'ordre des départs à l'intérieur du groupe 1 se fera en ordre inverse du classement national toutes catégories, arrêté au 18 avril 2017.
- L'ordre des départs à l'intérieur du groupe 2 et 3 se fera par tirage au sort dans chacun des groupes.

Pour la course N°2 la liste de départ sera l'inverse des résultats de la course N°1, en cas d'ex aequo, le départage sera fait sur la catégorie de mise en liste en privilégiant la catégorie Elite puis sur le classement national.

Pour la course N°3 la liste de départ sera l'inverse des résultats du classement général en cours, en cas d'ex aequo, le départage sera fait sur la course N°2.

(b) Juges et officiels

(i) Organisateur technique ¹

Le manager descente est l'organisateur technique de cette compétition.

(ii) Chef des officiels² et juge arbitre³

Le manager descente nomme le chef des officiels qui fera également office de juge arbitre pendant la compétition ainsi que l'ensemble des officiels parmi les juges français officiant au niveau national et international.

(iii) Jury

Le jury sera composé du vice-président chargé du haut niveau pour la descente (ou de son représentant) du président de la commission nationale descente (ou de son représentant) et du directeur technique national (ou de son représentant).

¹ *Technical Organiser*

² *Chief official*

³ *Chief Judge*

3.4. Classement de sélection 2017 sprint :

Pour chaque course, les compétiteurs marquent des points selon la répartition suivante :

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er}	0
2 ^{ème}	3
3 ^{ème}	4
4 ^{ème}	5
...	...
10 ^{ème}	11

A l'issue des courses le classement général sprint est effectué sur les deux meilleurs résultats.

Au cas où un bateau est mathématiquement sélectionné, il ne compte plus dans le classement.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) et un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF), ou disqualifié (DSQ) marque les points du dernier de l'épreuve plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

3.5. Départage

En cas d'égalité au classement par points, la meilleure performance sur les 2 premières courses sera prise en compte pour départager les embarcations. Si l'égalité persiste, le résultat de la course sprint N°2 départagera, et enfin en cas d'égalité persistante c'est le résultat de la course sprint N°1 qui départagera.

4. PROGRAMMES D' ACTIONS

4.1. Programme d'action Seniors

- Championnats d'Europe Classique et Sprint, Skopje (Macédoine) du 6 au 15 mai 2017,
- Préparation au Championnat du Monde, Sort (Espagne) du Lundi 3 au Vendredi 7 juillet 2017,
- Préparation au Championnat du Monde, Pau du lundi 21 au vendredi 25 août 2017,
- Préparation au Championnat du Monde, Pau du mercredi 6 au dimanche 10 septembre 2017,
- Championnat du Monde Sprint Pau du Lundi 25 septembre (à confirmer) au dimanche 1^{er} octobre 2017.

4.2. Possibilité de participation à la Coupe du monde 2017 à la charge des sportifs pour senior

- Coupe du Monde manche 1 (classique) et 2 (Sprint) à Muotathal (Suisse) du lundi 29 au dimanche 5 juin 2017.
- Coupe du Monde manche 3 (classique) et 4 (Sprint) à Augsburg (Allemagne) du lundi 6 au dimanche 12 juin 2017.

4.3. Programme d'action U 23 ans

- Championnat du Monde Classique et Sprint, Murau (Autriche) du Samedi 23 au dimanche 30 juillet 2017.

4.4. Possibilité de participation à la Coupe du monde 2017 à la charge des sportifs selon les places laissées disponibles par équipe de France senior.

- Coupe du Monde manche 1 (classique) et 2 (Sprint) à Muotathal (Suisse) du lundi 29 au dimanche 5 juin 2017.
- Coupe du Monde manche 3 (classique) et 4 (Sprint) à Augsburg (Allemagne) du lundi 6 au dimanche 12 juin 2017.

5. PROPOSITIONS DE SELECTION

5.1. Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

Conformément à la convention 2017 « Sportif de haut niveau », à partir de la sélection, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2017 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau ne pourra pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en Equipe de France), un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National et ou du manager descente.

Pour toutes les échéances internationales, si les courses par équipe sont réalisées avant les épreuves individuelles, les équipes seront constituées à partir du classement de sélection sprint 2017 (voir paragraphe C.4), pour les épreuves en sprint et à partir du classement de sélection classique 2017 (voir paragraphe B.5), pour les épreuves en classique.

Lorsque les épreuves par équipe ont lieu après les épreuves individuelles, les 3 premiers bateaux à l'issue de l'épreuve individuelle sont sélectionnés pour participer aux épreuves par équipe.

5.2. Proposition de sélection pour l'Equipe de France Senior

(a) Epreuves Sprint du championnat du Monde et Championnats d'Europe Classique et Sprint :

(i) Epreuve kayak homme :

De 0 à 3 premiers bateaux du classement de sélection sprint 2017 peuvent être proposés à la sélection. Un quatrième bateau, s'il a terminé au moins une fois second sur l'une des 2 premières finales, et après analyse des résultats, pourra être proposé à la sélection du Championnat du monde.

(ii) Epreuves kayak dame, et canoë biplace homme :

De 0 à 3 premiers bateaux du classement de sélection sprint 2017 peuvent être proposés à la sélection.

(iii) Epreuve canoë monoplace homme :

De 0 à 2 premiers bateaux du classement de sélection sprint 2017 peuvent être proposés à la sélection. Un troisième bateau, s'il a terminé au moins une fois second sur l'une des 2 premières finales et après analyse des résultats, pourra être proposé à la sélection

(iv) Epreuve canoë monoplace dame :

De 0 à 2 bateaux du classement de sélection sprint 2017 peuvent-être proposé à la sélection, après analyse des résultats.

(v) Epreuve canoë biplace dame :

De 0 à 1 bateau du classement de sélection sprint 2017 peut-être proposé à la sélection, après analyse des résultats.

(b) Proposition de sélection pour l'Équipe de France senior épreuve Classique du championnat d'Europe à Skopje (Macédoine) :

(i) Épreuves kayak homme, kayak dame, canoë monoplace et biplace homme;

Le vainqueur du classement de sélection classique 2017 peut être proposé à la sélection.

(ii) Épreuve canoë monoplace et biplace dame ;

Le vainqueur du classement de sélection classique 2017 après analyse du résultat peut être proposé à la sélection.

(c) Proposition de sélection pour les Manches de Coupe du Monde Manche 1 et 2 à Muotathal (Suisse) et Coupe du Monde Manche 3 et 4 à Augsburg (Allemagne)

Attention :

- Il est à noter que la participation aux manches de Coupe du monde se fera sans prise en charge financière de la FFCK (déplacement, hébergement, restauration, accréditation). Le manager descente pourra mettre en place un encadrement technique sur les manches de Coupe du Monde en fonction des participations.
- La sélection nominative pourra être différente pour chaque lieu de Coupe du Monde.

(i) Épreuves kayak homme, kayak dame, et canoë monoplace homme :

De 0 à 3 bateaux du classement de sélection sprint 2017 peuvent être proposés à la sélection, Les vainqueurs du classement de sélection classique 2017 peuvent être proposés à la sélection après analyse des résultats.

(ii) Épreuves canoë monoplace dame et canoë biplace homme :

De 0 à 2 bateaux du classement de sélection sprint 2017 peuvent-être proposé à la sélection. Les vainqueurs du classement de sélection classique 2017 peuvent être proposés à la sélection après analyse des résultats.

(iii) Épreuves canoë biplace dame :

De 0 à 1 bateau du classement de sélection sprint 2017 peuvent-être proposé à la sélection.

5.3. Proposition de sélection pour l'Équipe de France U23 :

(a) Sélection pour le championnat du Monde classique et sprint à Murau

(i) Épreuves kayak homme, kayak dame, et canoë monoplace homme :

De 0 à 2 bateaux au classement général sprint des sélections peuvent être proposés à la sélection.
Les vainqueurs de l'épreuve classique peuvent être proposés à la sélection du championnat du monde.
En kayak homme et après analyse des résultats, un bateau supplémentaire pourra être proposé à la sélection dans une limite de 3 bateaux.

(ii) Épreuves canoë monoplace dame et canoë biplace homme :

Les vainqueurs du classement de sélection sprint 2017 peuvent être proposés à la sélection.
Le vainqueur du classement de sélection classique 2017 peut être proposé à la sélection après analyse des résultats.

(iii) Épreuve canoë biplace dame :

De 0 à 1 bateau du classement de sélection sprint 2017 peut être proposé à la sélection, après analyse des résultats.

(b) Sélection pour les Manches de Coupe du Monde Manche 1 et 2 à Muotathal (Suisse), Coupe du Monde Manche 3 et 4 à Augsburg (Allemagne)

Attention :

- Il est à noter que la participation aux manches de Coupe du monde se fera sans prise en charge financière de la FFCK (déplacement, hébergement, restauration, accréditation). Le manager descente pourra mettre en place un encadrement technique sur les manches de Coupe du Monde en fonction des participations.
- La sélection nominative pourra être différente pour chaque lieu de Coupe du Monde.

(i) Épreuves kayak homme, kayak dame, et canoë monoplace homme :

En fonction des places laissées par les seniors, 0 à 3 bateaux du classement de sélection sprint 2017 peuvent être proposés à la sélection,
Les vainqueurs du classement de sélection classique 2017 peuvent être proposés à la sélection après analyse des résultats.

(ii) Épreuves canoë monoplace dame et canoë biplace homme :

De 0 à 2 bateaux du classement de sélection sprint 2017 peuvent-être proposé à la sélection.
Les vainqueurs du classement de sélection classique 2017 peuvent être proposés à la sélection après analyse des résultats.

(iii) Épreuve canoë biplace dame :

De 0 à 1 bateau du classement de sélection sprint 2017 peut-être proposé à la sélection.

6. DIVERS

6.1. Diffusion des règles de sélection

Le présent mode de sélection sera diffusé dans le Guide du Haut Niveau 2017, consultable et téléchargeable sur le site internet FFCK.

6.2. Diffusion de la liste pour accès à la compétition de sélection sprint senior et U23

La liste des sportifs qui peuvent participer à la compétition de sélection sprint seniors et moins de 23 ans 2017 sera mise en ligne sur le site de la Fédération Française de Canoë Kayak, le mardi 18 avril 2017, à l'issue du sélectif national classique et sprint de Vigeois.

6.3. Diffusion des sélections

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés aura lieu le mercredi 3 mai 2017 pour les épreuves Seniors et U23 sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

6.4. Compétitions « ICF Ranking »

Les inscriptions aux compétitions « ICF Ranking » sont réalisées par le manager descente. Toute demande d'inscription devra être faite deux mois avant la compétition auprès du manager descente.

Les sportifs sélectionnés pour un programme d'actions des collectifs Equipe de France (seniors, moins de 23 ans, moins de 18 ans) seront inscrits prioritairement sur les compétitions ICF Ranking de la saison.

6.5. Accès aux compétitions de sélection 2018

L'accès aux sélections pour la saison 2018 pourra tenir compte du classement national descente 2017 et 2018.

B. Règles de sélection en Equipe de France descente U18

1. Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'équipe de France de Descente lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale Junior 2017.

La compétition de référence internationale sera le championnat du Monde de Classique et Sprint qui aura lieu à Murau (Autriche) du 24 au 30 juillet 2017.

L'objectif de l'Equipe de France U18 est d'atteindre les finales dans toutes les épreuves et d'obtenir des médailles pour les plus experts.

Les modalités de sélection retenues permettent de valoriser :

- la capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J
- une régularité dans les performances tout en privilégiant la Gagne
- une navigation permettant d'être performant sur un parcours de type « rivière naturelle » comme la Mur en Autriche site du championnat du Monde 2017

2. Modalités de sélection

2.1. Dates et lieux de la compétition de sélection

La compétition de sélection est prévue du 3 au 5 juin 2017 sur le sélectif national sprint et classique à Embrun (Durance) :

- Course N°1 : manche 1 épreuve sprint
- Course N°2 : manche 2 épreuve sprint
- Course N°3 : épreuve classique

Proposition de Parcours Sprint : Rapide du Pont de Fer

Proposition de Parcours classique : Rabioux – Pont de fer

La date, le programme, et le parcours de ces courses peuvent être modifiés en fonction des conditions extérieures.

2.2. Conditions de participation à la compétition de sélection pour le championnat du Monde Junior 2017

(a) Conditions administratives

- Etre titulaire de la licence Canoë Plus 2017,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Etre inscrit et avoir réglé le montant de l'inscription,
- Etre né entre le 01/01/1999 et le 31/12/2002.

(b) Conditions sportives

Tous les sportifs répondants aux critères de participation définis dans le règlement sportif FFCK descente en vigueur et ses annexes 2017.

2.3. Règlement de la compétition de sélection

La compétition se déroule suivant le règlement sportif FFCK descente en vigueur et ses annexes 2017.

2.4. Classement de sélection U18 :

Pour être classé aux points, les sportifs doivent participer aux 3 courses de la compétition de sélection pour toutes les épreuves :

Classement de la course	Points attribués
1 ^{er}	0
2 ^{ème}	3
3 ^{ème}	4
4 ^{ème}	5
...	...
10 ^{ème}	11

A l'issue des courses le classement est effectué sur les deux meilleurs résultats.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort du classement général.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF) ou disqualifié (DSQ) marque les points du dernier plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

Le classement prend en compte uniquement les juniors et cadets participant à la sélection 2017.

2.5. Départage

En cas d'ex-æquo au classement par points, la meilleure performance sera prise en compte, si l'égalité persiste ce sera le résultat de la course classique N°3 qui départagera.

3. Programmes d'actions

Championnats du Monde U18 à Murau du dimanche 23 au lundi 31 juillet 2017.

4. Propositions de sélection

4.1. Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

Conformément à la convention 2017 « Sportif de haut niveau », à partir de la sélection, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2017 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau ne pourra pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en Equipe de France), un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National et ou du manager descente.

4.2. Proposition de sélection pour l'Équipe de France moins de 18 ans :

(a) Épreuves kayak homme, kayak dame, et canoë monoplace homme :

De 0 à 3 premiers bateaux du classement de sélection U18 2017 peuvent être proposés à la sélection.

(b) Épreuves canoë monoplace dame et canoë biplace homme et dame :

De 0 à 2 premiers bateaux du classement de sélection U18 2017 peuvent-être proposé à la sélection après analyse des résultats.

5. DIVERS

5.1. Conditions de sélection

Avoir signé la convention 2017 « Sportif de haut niveau » sur site et à l'issue du sélectif national sprint et classique d'Embrun (Durance)

5.2. Diffusion du mode de sélection

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

5.3. Règles spécifiques concernant les sportifs souhaitant concourir dans plusieurs disciplines en 2017.

En cas de sélections dans plusieurs disciplines, les sportifs peuvent courir dans chacune d'elles si les programmes sont compatibles.

5.4. Diffusion des sélections

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés aura lieu le vendredi 9 juin 2017 sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

5.5. Accès aux compétitions de sélection 2018

L'accès aux compétitions de sélection pour la saison 2018 pourra tenir compte du classement national descente 2017 et 2018